



FACTURE N° 460163948
Le 22/12/2025 Page : 001 / 001

CLIENT JURIDIQUE
CLIENT DIVERS COMPTANT
37 AV DE LARRIEU

31100 TOULOUSE
FRANCE

REXEL FIGEAC
394 AVENUE CLAUDE HUET
ZONE INDUSTRIELLE LAFARRAYRIE

46100 FIGEAC
Tel 05 65 50 33 00
Fax 05 65 34 10 20

DELPONT ARNAUD
LE BOURG

46100 CAMBOULIT

ADRESSE DE LIVRAISON

DELPONT ARNAUD
LE BOURG

46100 CAMBOULIT

N Client 5469003

N T V A Intra-communautaire FR14425880473

Tient lieu de bon de livraison et emporte remise de la marchandise mentionnée

N° ligne	Référence / Désignation	Prix de base unitaire	Remise en %	Prix Net Unitaire	Qté	Unité	Montant H.T.	Code T.V.A.
Votre commande N° : DELPONT ARNAUD du 22/12/2025 - Votre chantier N° : DELPONT ARNAUD - Votre vendeur : KHELLAFI SHANA BL N° 000180960 - Date de livraison : 22/12/2025 - DELPONT ARNAUD - LE BOURG								
001	FILR2V3G2,5B25 R2V CU 3G2,5 B25M DISTINGO <i>Etiquette fabricant avec marquage CE à conserver pendant 10 ans</i>	115,29040	55,40	51,40994	1	U	51,41	2

Code T.V.A.	Total H.T.	P.F.A.	MT H.T. Eco Contribution	Frais de port	Net H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	51,41	3,60			55,01	20,00	11,00

L'eco-contribution correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-425 et de l'article L. 541-10-2 du Code de l'Environnement

Escompte pour paiement anticipé néant par rapport aux conditions générales de vente

Votre paiement à expédier à :

REXEL France /SUD EST
CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 91114

69626 VILLEURBANNE CEDEX

Tel Service client FAX 0476264761 / fontaine-compta-client@rexel.fr

BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)

RIB 30004 00588 00010007392 64

N code IBAN FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264

N° comptable 5469003

Date d'échéance 22/12/2025

Mode de règlement ESP Espèces

Edital des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra due la somme due par le Client immédiatement exigible, sans rapport préalable, elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la somme due par le Client n'est pas payée dans les délais de règlement indiqués sur la facture. Les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. L'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facture et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard s'appliquent sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Européenne à son opération de refinancement la plus récente (taux de 4,75 % au 12 mai 2020) le jour d'échéance de la facture. Les pénalités s'appliquent à compter du lendemain de la date d'échéance de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°90-125 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix de la facture et jusqu'à l'annulation de la facture. Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - 75017 Paris

SAS au capital de 41 940 672 euros - N° Siren : 309 304 616 - RCS Paris - Code NAF 4669A - Numéro de TVA Intra-communautaire : FR 26 309 304 616